



Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf



Contrat Territorial 2008-2012



CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF 2008 - 2012

Document N°2

Synthèse du Contrat Territorial

octobre 2008

PREAMBULE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf a été approuvé le 19 juillet 2004.

Ce territoire se situe sur le littoral de la région des Pays de la Loire et comprend une grande zone de marais. La gestion globale des eaux est ainsi particulièrement complexe et diversifiée du fait de la multiplicité des problématiques rencontrées.

Même si de nombreuses actions du SAGE sont mises en œuvre (Contrats Restauration Entretien, règlements d'eau en marais, assainissement collectif et non-collectif...) depuis 3 ans, il est apparu essentiel d'accélérer cette mise en œuvre pour la rendre davantage opérationnelle et agir de manière collective.

Ainsi les maîtres d'ouvrage du bassin versant se sont impliqués dans un Contrat Régional du bassin versant pour la période 2007-2009. Ils s'engagent désormais dans le présent Contrat Territorial 2008-2012.

Ce contrat a été préparé de manière globale, c'est-à-dire dans un objectif de mise en œuvre du SAGE. C'est la raison pour laquelle, il est associé à un volet « enveloppe de bassin », particulièrement important. Les objectifs dépassent également les simples actions du Contrat.

Les actions qui répondent à des caractéristiques spécifiques du territoire relèvent de l'enveloppe contractuelle du Contrat. Les actions qui répondent aux priorités de bassin relèvent de l'enveloppe dite de bassin. Les actions qui répondent à une logique d'équipement rural relèvent de l'enveloppe PSUR (Plan Solidarité Urbain Rural). Par conséquent, les actions relevant des enveloppes de bassin et du PSUR ne sont pas contractualisées dans ce contrat.

Enfin, il est nécessaire de préciser que le Comité de pilotage a été mis en place le 15 octobre 2007. Ce contrat a ainsi été finalisé en moins de 4 mois juste avant les élections de mars 2008. C'est la raison pour laquelle certaines opérations n'ont pas pu être validées et seront intégrées dans un futur avenant.

SOMMAIRE

I.	Eléments d'état des lieux.....	6
I. A.	Etat des lieux synthétique	6
I. B.	Etat de la mise en œuvre du SAGE	7
I.B.1.	L'animation globale du SAGE et de sa mise en œuvre, enjeu E du SAGE	7
I.B.2.	L'alimentation en eau potable	8
I.B.3.	La qualité des eaux marines	8
I.B.4.	Les eaux salées souterraines.....	9
I.B.5.	La gestion durable des marais et des rivières	9
I.B.6.	La qualité des eaux du bassin de la baie de Bourgneuf	11
I. C.	Les masses d'eau du Contrat.....	12
I.C.1.	Les masses d'eau superficielles	12
I.C.2.	Les masses d'eau souterraines	14
I.C.3.	Les masses d'eau côtières	14
II.	Le programme d'action.....	15
II. A.	Les enjeux du Contrat	15
II.A.1.	La protection des ressources destinées à la production d'eau potable	15
II.A.2.	Le développement des solutions d'économie d'eau potable	15
II.A.3.	La qualité des eaux littorales et des coquillages	15
II.A.4.	L'état des milieux aquatiques	16
II.A.5.	La qualité des eaux du bassin versant.....	16
II. B.	Objectifs et programme d'action.....	17
II.B.1.	Protéger les étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou	17
II.B.2.	Economiser l'eau potable	17
II.B.3.	Préserver la qualité des eaux de baignade et des coquillages	18
II.B.4.	Restaurer et entretenir les zones humides et les rivières	19
II.B.5.	Améliorer la qualité des eaux du bassin versant et tendre vers le bon état....	20
II.B.6.	Animer, suivre et évaluer le contrat	23
Conclusion	24

I. ELEMENTS D'ETAT DES LIEUX

I. A. Etat des lieux synthétique

Le bassin versant de la baie de Bourgneuf se situe à l'ouest des départements de la Vendée et de la Loire Atlantique. Il s'étend sur 980 km², (39 communes) et comprend cinq sous-bassins qui s'écoulent dans la baie de Bourgneuf. Il s'agit de petits cours d'eau présentant de faibles débits notamment en période d'étiage.

Ce territoire littoral constitue un site touristique important (Ile de Noirmoutier, Pornic, plages du Pays de Monts) et présente un triplement de sa population en période estivale.

Les principales activités liées à l'eau sont l'agriculture (maraichage sur la région de Machecoul, polyculture – élevage en bocage, fauche extensive et pâturage en marais), la conchyliculture (3^{ème} bassin ostréicole de France), la baignade (tourisme), la pêche côtière, la saliculture ...

Ce territoire présente également une richesse écologique remarquable dans le Marais Breton, celui de l'Ile de Noirmoutier et de Haute perche mais également pour la zone d'estran. Il comprend ainsi un site d'importance communautaire (directive habitats - 53.000 hectares) et une zone de protection spéciale (directive oiseaux - 57.000 hectares).

Les cinq sous bassins versants sont :

- Le canal de Haute Perche,
- Le Falleron (avec les marais de Douin),
- L'étier de Sallertaine,
- L'étier de la Taillée,
- L'Ile de Noirmoutier.

Ce bassin versant présente une zone bocagère à l'amont (620 km²), la majeure partie du Marais Breton (320 km²), l'Ile de Noirmoutier (49 km²) et la baie de Bourgneuf (400 km² environ).

Les eaux superficielles du bassin versant sont particulièrement altérées par les matières organiques et oxydables et le phosphore total. Ces éléments sont d'origine domestique et agricole dans des proportions sensiblement équivalentes.

Ce territoire est en développement démographique fort, ce qui augmente les pressions sur la ressource en eau.

L'alimentation en eau potable est assurée à 85 % par des ressources extérieures. Les trois ressources du territoire (Etangs des Gâtineaux et du Gros Caillou, nappe de Machecoul et nappe de la Vérie) présentent des qualités diverses mais disposeront toutes de leur périmètre de protection au plus tard en 2010.

I. B. Etat de la mise en œuvre du SAGE

Les acteurs locaux sont chargés de mettre en œuvre le SAGE depuis son approbation en 2004.

Les maîtres d'ouvrage locaux sont responsables de cette mise en œuvre en fonction de leurs compétences respectives. Ceux-ci sont nombreux et de formes multiples : communes, communautés de communes, syndicats mixtes, syndicats intercommunaux, syndicats départementaux, associations syndicales de propriétaires, fédérations, agriculteurs, associations de défense de l'environnement

Il est apparu, bien avant l'approbation du SAGE, que certaines actions seraient rapidement réalisées. A l'inverse, quelques actions nécessiteront la conjonction de plusieurs facteurs avant de pouvoir aboutir.

I.B.1. L'animation globale du SAGE et de sa mise en œuvre, enjeu E du SAGE

Depuis l'approbation du SAGE, l'animation de sa mise en œuvre et de la CLE est réalisée par l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la baie de Bourgneuf, structure porteuse et maître d'ouvrage depuis 1997.

Conformément aux dispositions prises lors de la réunion d'approbation du projet de SAGE, le 30 juin 2003, cette association a réalisé l'analyse économique du SAGE : « étude des incidences socio-économiques de la mise en œuvre du SAGE » achevée en 2006. Celle-ci est venue compléter le SAGE.

L'Association a également fait évoluer les réseaux de suivi de l'Observatoire de l'Eau du bassin de la baie de Bourgneuf afin de disposer d'un outil particulièrement adapté au suivi et à l'évaluation du SAGE (action E5 : Suivre la qualité et la gestion des eaux et des milieux aquatiques).

En 2003, le tableau de bord de suivi du SAGE a été défini (action E6 : Suivre et évaluer le SAGE). Une première version de ce document présentant la situation en 2003 est parue en 2006. Il est en cours d'actualisation (situation 2006). Pour autant, l'outil d'évaluation prévu dans la même action du SAGE, n'a pas été élaboré.

L'action E1 du SAGE préconise la mise en place d'une structure porteuse pérenne pour la CLE. Il s'avère qu'une première étude a été réalisée en 2005-2006. Mais aucune démarche particulière n'a été engagée par la suite.

Le « Contrat Régional de Bassin Versant » et le « Contrat Territorial » (Agence de l'eau) constituent des outils de coordination de l'action locale et répondent ainsi à l'action E3 « Coordonner les financements ».

I.B.2. L'alimentation en eau potable

La sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur passe par la préservation des ressources locales et le renforcement de l'adduction à partir des ressources éloignées.

De nombreuses études préalables ont ainsi été réalisées tant en Loire Atlantique qu'en Vendée depuis l'approbation du SAGE.

Pour la Vendée, Vendée Eau a achevé le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable.

Le Conseil Général de la Loire Atlantique a réalisé le Schéma Départemental de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable. Parallèlement et successivement, le Syndicat Départemental de Loire Atlantique a mené de nombreuses études : étude de sécurisation de l'alimentation en eau du sud ouest de la Loire Atlantique, fonctionnement hydrogéologique et modélisation de la nappe de Machecoul et autres compléments divers.

Les principales études sont donc achevées et les décisions, quant aux travaux conséquents qui seront engagés, seront prises début 2008.

La définition des périmètres de protection des captages est en cours. Celui de la nappe de la Vérie à Challans est encore au niveau de l'étude.

Concernant les étangs des Gâtineaux et du gros Caillou, l'arrêté de Déclaration Publique a été signé le 06 mars 2008. Quant à la nappe de Machecoul, ils sont en phase de procédure administrative. Ainsi, on peut estimer que toutes les ressources du territoire disposeront de leurs périmètres au plus tard en 2010.

La production d'eau potable à partir de la nappe de Machecoul sera développée. Cette ressource sera ainsi dotée d'une unité de traitement.

I.B.3. La qualité des eaux marines

A la qualité des eaux marines est associée celle des eaux de baignade et des coquillages cultivés (activité ostréicole essentiellement) ou sauvages (pêche à pied de loisir). Il s'agit donc en premier lieu d'un enjeu sanitaire. Mais la mer est également un milieu de vie pour de nombreuses espèces liées à ses caractéristiques propres (faune benthique, alevins ...).

Par conséquent, la préservation de la qualité des eaux marines s'appuie sur un assainissement performant pour les zones urbaines littorales et sur la maîtrise des apports éventuels en micropolluants indésirables (les récentes études réalisées en application de la Directive Cadre sur l'Eau ont montré que l'argent et le cuivre sont présents en quantité non négligeable ; mais pour un seul point de suivi).

En matière de mise en œuvre du SAGE, seuls les travaux de nettoyage des bancs ostréicoles menés sous l'impulsion de la Section Régional de la Conchyliculture avec le soutien de l'Etat et de la Région ont été réalisés. La biomasse en huîtres sauvages a également été estimée.

Bien que quelques travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'eaux usées aient été réalisés en zone littorale, aucune opération clef n'a été engagée.

Il semble ainsi que l'objet des études de définition des zones d'influence de la qualité des plages ou des gisements naturels de coquillages ait été mal compris puisqu'aucun maître d'ouvrage ne s'est engagé dans leur identification.

Enfin, aucune démarche de connaissance de la ressource halieutique n'a été conduite. Les données concernant cette ressource datent donc toujours de 1994.

I.B.4. Les eaux salées souterraines

L'enjeu de la ressource en eau souterraine salée est essentiellement économique puisqu'elle constitue un atout pour quelques établissements piscicoles ou pour des nurseries d'huîtres qui composent une activité importante.

Cette ressource fait toujours l'objet d'un suivi régulier de la part de l'Observatoire des nappes salées administré par le service de l'eau du Conseil Général de la Vendée. Celui-ci a d'ailleurs réalisé la modélisation de la nappe du continent (Bouin - Beauvoir sur mer) en 2005-2006.

I.B.5. La gestion durable des marais et des rivières

L'enjeu D du SAGE « La gestion équilibrée et durable des usages et fonctions des marais » porte sur les marais en général mais comprend également les actions d'amélioration de la qualité des eaux pour l'ensemble du bassin versant. Ce dernier point est abordé dans la partie suivante.

Cet enjeu prend en compte les actions de restauration et de gestion des milieux aquatiques du marais et des cours d'eau de l'amont. Les actions ainsi réalisées peuvent être analysées à l'échelle de chaque sous bassin.

a) Bassin du Canal de haute Perche

Ce territoire a fait l'objet d'une « étude hydraulique des bassins versants communautaires » en application de l'action D2 (Elaborer une étude globale de gestion des eaux de ruissellement et mettre en œuvre un programme d'actions correctives sur les bassins versants prioritaires) réalisée pour le compte de la Communauté de communes de Pornic, structure compétente à l'échelle du bassin versant.

Cette étude a permis de définir des opérations de réduction des phénomènes d'inondation notamment pour des secteurs où l'évacuation des eaux était rendue impossible à cause de la marée haute lors d'épisodes fortement pluvieux.

Elle comprend cependant un volet très conséquent en matière de restauration et d'amélioration de la gestion du Canal de Haute Perche et des marais associés. Une analyse complète de la faune aquatique et de la flore a été réalisée.

Un règlement d'eau expérimental a été défini en concertation avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels. Il vise à restaurer une partie des fonctions biologiques du marais notamment en favorisant le développement de la richesse piscicole tout en préservant les activités du secteur. Ce règlement d'eau nécessite pour sa mise en œuvre, la réalisation de

divers travaux dont la mise en place d'un batardeau temporaire pour maintenir le niveau de l'eau ou la reconnexion de certains fossés avec le canal.

Cette étude constitue une base pour la réalisation de nombreux travaux par les communes du bassin ou par la Communauté de communes de Pornic.

Elle présente de nombreux éléments liés à la restauration des milieux aquatiques qui pourront être exploités dans le cadre de l'étude préalable au Contrat Restauration Entretien, étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du sud Loire mais dans le cadre d'une convention avec la Communauté de communes de Pornic.

b) Bassin du Falleron

Malheureusement, ce secteur n'a pas connu d'actions importantes de restauration ou d'entretien des milieux aquatiques. Pour autant, quelques travaux ont été réalisés par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (SAH) dans le cadre de ses missions.

En fait, deux années ont été consacrées à la définition du cahier des charges de l'étude préalable au Contrat Restauration Entretien des zones humides et rivières des bassins versants du Falleron et du Canal de Haute Perche sous la maîtrise d'ouvrage du SAH.

Quelques réflexions ont été menées pour améliorer la gestion de l'eau ou mettre en œuvre des niveaux plus hauts dans les marais de Machecoul mais elles ne pourront aboutir qu'avec l'étude du CRE.

Un règlement d'eau global de l'ensemble du Marais Breton Nord est en cours d'élaboration depuis l'été 2007.

c) Bassins de l'étier de Sallertaine et de l'étier de la taillée

Ce territoire apparaît comme le plus dynamique en matière de restauration et de préservation des milieux aquatiques.

Ces deux entités sont présentées ensemble puisque le principal maître d'ouvrage est le Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer compétent sur les deux sous-bassins.

Le SAGE a été utilisé comme un vrai guide de l'action locale.

Ainsi une étude hydraulique a été réalisée en 2004 (action D2 : Elaborer une étude globale de gestion des eaux de ruissellement et mettre en œuvre un programme d'actions correctives sur les bassins versants prioritaires) pour le bassin de l'étier de Sallertaine.

Celle-ci a préconisé notamment :

- l'automatisation du vannage du Grand Pont (ouvrage à la mer situé à Beauvoir),
- la réduction de la vulnérabilité des routes et bâtiments agricoles,
- la création d'ouvrage d'écrêtement des crues à l'amont (sur les communes de Challans, La Garnache, voire Sallertaine),
- le dévasage de l'aval du grand Pont,
- la réduction des matières en suspension - l'amélioration de la qualité des eaux,
- le curage des fossés secondaires et tertiaires les plus envasés.

Seules quelques solutions présentent un coût acceptable et sont, ou seront, ainsi réalisées par les maîtres d'ouvrages compétents.

A la suite de cette étude, la révision du règlement d'eau des marais de l'étier de Sallertaine (action D12 : Analyses, ajustement ou définition des protocoles de gestion par entité hydraulique cohérente de marais) a été engagée en concertation avec les acteurs locaux. Cette démarche a été longue et complexe mais un consensus a pu être obtenu. Une commission de gestion concertée a ainsi été mise en place (action D11 : Associer l'ensemble des acteurs à la gestion des marais).

L'étude du CRE zones humides et rivières (action D8 : Restauration et entretien régulier du réseau hydraulique) sur les deux bassins versants a été engagée fin 2004 et est en phase d'achèvement. Les opérations ainsi définies s'inscrivent dans plusieurs actions du SAGE.

Elle propose d'équiper le territoire d'appareils de mesure en continu des niveaux d'eau et débits afin d'affiner la gestion de l'eau dans les marais conformément à l'action D13 (Compléter les équipements de suivi en continu des niveaux d'eau, des débits et de la salinité).

Cette étude n'a cependant pas étudié les possibilités d'aménagement de l'espace rural. Cette démarche sera complétée à Challans par l'élaboration d'une charte paysagère et à La Garnache par la réalisation de l'étude préalable à un Contrat Paysage Rural avec le département de la Vendée.

d) Ile de Noirmoutier

Après 3 ans d'étude, le Contrat Restauration Entretien des marais de l'Ile de Noirmoutier est en cours de signature. A l'image du secteur précédent, de nombreuses actions rejoignent celles du SAGE.

I.B.6. La qualité des eaux du bassin de la baie de Bourgneuf

Les actions D15 et D16 portent sur la qualité des eaux des bassins versants de l'amont, des marais doux ou encore des marais salés.

Il s'avère que peu d'actions, en dehors de travaux d'assainissement, ont été réalisées.

Pour autant, la qualité des eaux du bassin est mauvaise. L'amélioration des performances de traitement des stations d'épuration sera accélérée dans les prochaines années mais cette évolution ne sera pas suffisante pour améliorer significativement la qualité des eaux et atteindre le bon état des eaux pour 2015.

La qualité des eaux est particulièrement suivie grâce à l'Observatoire de l'Eau du bassin de la baie de Bourgneuf. Cet outil va permettre d'évaluer l'action publique et d'estimer les écarts aux objectifs.

On peut ainsi observer, en 2007, que de nombreuses actions du SAGE ont été mises en œuvre mais souvent de manière partielle. Pour autant, il reste un long chemin à parcourir. C'est dans ce contexte que le Contrat Territorial permet d'accélérer la mise en œuvre du SAGE.

I. C. Les masses d'eau du Contrat

I.C.1. Les masses d'eau superficielles

a) Le Canal de Haute Perche

FRGR 2139

Masse d'eau naturelle

Objectif global : Bon état 2021

	Etat des lieux SDAGE - 2003	Risque / Objectif 2015	Objectif environnemental	Commentaire
Biologie			2021	
Macropolluants	Mauvais	Risque	2021	MOOX ;azote ; phosphore
Nitrates		Respect	2015	
Pesticides		Respect	2015	
Micropolluants			2015	
Hydrologie	Médiocre	Risque	2021	Hydrologie
Morphologie	Médiocre	Risque	2021	chenalisation

b) Le Falleron de sa source jusqu'à Machecoul

FRGR 0562a

Masse d'eau naturelle

Objectif global : Bon état 2021

	Etat des lieux SDAGE - 2003	Risque / Objectif 2015	Objectif environnemental	Commentaire
Biologie	Mauvais		2021	
Macropolluants	Mauvais	Risque	2021	MOOX ;azote ; phosphore
Nitrates	Modéré	Respect	2015	
Pesticides	Faible	Respect	2015	
Micropolluants			2015	
Hydrologie		Respect	2015	
Morphologie		Respect	2015	

c) Le Falleron depuis Machecoul jusqu'à l'estuaire

FRGR 0562b

Masse d'eau fortement modifiée

Objectif global : Bon potentiel 2015

	Etat des lieux SDAGE - 2003	Risque / Objectif 2015	Objectif environnemental	Commentaire
Biologie			2015	
Macropolluants	Mauvais	Risque	2015	MOOX ;azote ; phosphore
Nitrates		Respect	2015	
Pesticides		Respect	2015	
Micropolluants			2015	
Hydrologie		Respect	2015	
Morphologie		Respect	2015	

d) Le loup pendu

FRGR 2078
Masse d'eau naturelle
Objectif global : Bon état 2015

	Etat des lieux SDAGE - 2003	Risque / Objectif 2015	Objectif environnemental	Commentaire
Biologie			2015	
Macropolluants	?	Respect	2015	
Nitrates		Respect	2015	
Pesticides		Respect	2015	
Micropolluants			2015	
Hydrologie	?	?	2015	
Morphologie	?	?	2015	

e) Les étiers de Millac et de Bourgneuf en Retz

FRGR 2105
Masse d'eau naturelle
Objectif global : Bon état 2021

	Etat des lieux SDAGE - 2003	Risque / Objectif 2015	Objectif environnemental	Commentaire
Biologie			2021	
Macropolluants	?	Risque	2021	phosphore
Nitrates		Respect	2015	
Pesticides		Respect	2015	
Micropolluants			2015	
Hydrologie	?	?	?	
Morphologie	?	?	?	

f) Les étiers du Dain et de la Frette

FRGR 2070
Masse d'eau naturelle
Objectif global : Bon état 2021

	Etat des lieux SDAGE - 2003	Risque / Objectif 2015	Objectif environnemental	Commentaire
Biologie			2021	
Macropolluants	Mauvais	Risque	2021	MOOX ;azote ; phosphore,
Nitrates		Respect	2015	
Pesticides		Respect	2015	
Micropolluants			2015	
Hydrologie	Mauvais	Risque	2021	Débit
Morphologie	Mauvais	Risque	2021	Lit mineur, berge, lit majeur, continuité

g) L'étier de Sallertaine

FRGR 2052
Masse d'eau naturelle
Objectif global : Bon état 2021

	Etat des lieux SDAGE - 2003	Risque / Objectif 2015	Objectif environnemental	Commentaire
Biologie			2021	
Macropolluants	Mauvais	Risque	2021	MOOX ; azote ; phosphore, prolifération végétale
Nitrates		Respect	2015	
Pesticides		Respect	2015	
Micropolluants			2015	
Hydrologie	Mauvais	Risque	2021	Débit
Morphologie	Mauvais	Risque	2021	Lit mineur, continuité

h) Le Canal de la Taillée

FRGR 2241
Masse d'eau naturelle
Objectif global : Bon état 2021

	Etat des lieux SDAGE - 2003	Risque / Objectif 2015	Objectif environnemental	Commentaire
Biologie			2021	
Macropolluants	Mauvais	Risque	2021	MOOX ; azote ; phosphore, prolifération végétale
Nitrates		Respect	2015	
Pesticides		Respect	2015	
Micropolluants			2015	
Hydrologie	Mauvais	Risque	2021	Débit
Morphologie	Mauvais	Risque	2021	Lit mineur, berge, continuité, lit majeur

I.C.2. Les masses d'eau souterraines

Masse d'eau	Bon état quantitatif	Bon état chimique	Bon état global
Sable et calcaire du bassin tertiaire captif du Marais Breton FRG 017	2015	2015	2015
Baie de Bourgneuf – Marais Breton FRG 025	2015	2021	2021
Sable et calcaire libre du bassin tertiaire du Marais Breton FRG 031	2015	2021	2021
Ile de Noirmoutier FRG 036	2015	2015	2015
Sable et calcaire du bassin tertiaire de Machecoul FRG 117	2015	2027	2027

I.C.3. Les masses d'eau côtières

Masse d'eau	Bon état écologique	Bon état chimique	Bon état global
Ile d'Yeu FRG C47	2015	2015	2015
Baie de Bourgneuf FRG C48	2015	2021 (micropolluants)	2021
St Jean de Monts FRG C49	2015	2015	2015

II. LE PROGRAMME D'ACTION

II. A. Les enjeux du Contrat

Le présent contrat vise à mettre en œuvre le SAGE. Il a donc été élaboré de manière globale afin de répondre à l'ensemble des enjeux du territoire.

Par conséquent, tant les enjeux que les objectifs impliquent des actions relevant du Contrat, de l'enveloppe « bassin » de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou du soutien du plan de solidarité urbain-rural (PSUR).

II. A. 1. La protection des ressources destinées à la production d'eau potable

Le périmètre de protection des étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) le 6 mars 2008.

Les actions de protection et d'amélioration de la qualité de cette ressource constituent donc un enjeu pour ce contrat. Par ailleurs, cette ressource est en limite de potabilisation vis-à-vis des matières organiques.

Les nappes de Machecoul et de la Vérie verront leurs arrêtés de DUP pris au plus tard en 2010. Par conséquent, un avenant pourra être pris au Contrat afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires.

II. A. 2. Le développement des solutions d'économie d'eau potable

Le territoire est particulièrement déficitaire en ressources en eau utilisables pour la production d'eau potable. Ainsi, plus de 80 % des volumes consommés proviennent de ressources éloignées situées dans les bassins versants voisins.

Il apparaît ainsi primordial de développer des actions permettant de réduire la consommation des collectivités soit par la mise en place d'équipements économes en eau soit en substituant l'usage de l'eau potable par celui d'une autre ressource.

II. A. 3. La qualité des eaux littorales et des coquillages

La qualité des eaux de baignades et des coquillages de la baie de Bourgneuf est primordiale tant sur le plan économique que sanitaire.

Les nouvelles directives européennes modifient le contexte de gestion et de surveillance de ces ressources. Il apparaît donc nécessaire de prendre connaissance des conditions dans lesquelles elles s'appliquent et de les mettre en œuvre de manière anticipée afin de ne pas entraîner de déclassement de zone.

Par ailleurs, le territoire comporte un point noir pour la qualité des coquillages faisant l'objet d'une pêche à pied de loisir. Il s'agit du site de Fort Larron à Noirmoutier en l'Île.

II.A.4. L'état des milieux aquatiques

Le bassin versant comprend plus d'un tiers de sa surface couverte par des marais. Ces milieux nécessitent une intervention régulière de l'homme pour garantir sa pérennité. Cependant, ils n'ont pas été suffisamment entretenus depuis plus de 50 ans.

Tant ces milieux, que les cours d'eau de l'amont, doivent faire l'objet de travaux de restauration. Des démarches globales pluriannuelles doivent ainsi être engagées sur chaque sous-bassin versant conformément aux prescriptions du SAGE.

II.A.5. La qualité des eaux du bassin versant

a) Les pollutions domestiques

L'analyse des performances des stations d'épuration montre que celles-ci peuvent être améliorées. Il est donc essentiel d'agir dans ce sens sur l'ensemble du territoire. Toutefois, cette action globale doit être accentuée pour les masses d'eau prioritaires, à savoir, la partie amont du Falleron (jusqu'à Machecoul) et l'étier de Sallertaine.

La présence des produits phytosanitaires dans les eaux est mal connue. Même s'il s'avère, qu'elle est constatée pour le Falleron grâce au programme de mesure de l'Observatoire de l'eau de la baie de Bourgneuf mis en œuvre en 2007, elle n'est pas mesurée pour les autres cours d'eau.

Pour autant, leur occurrence dans les eaux constitue un enjeu de santé publique, enjeu renforcé par la présence de l'activité ostréicole de la baie.

L'action de la collectivité permettra d'inciter l'engagement de la population par la suite.

b) Les pollutions d'origine agricole

En secteur bocager, l'activité agricole a un impact non négligeable sur la qualité et le ruissellement des eaux. Pour autant, celui-ci doit être davantage quantifié. L'état des lieux du SAGE fournit la base de connaissance qui doit être mise à jour et précisée.

Avec la réduction des pollutions d'origine domestiques, il devient essentiel d'agir vis-à-vis des pollutions d'origine agricole.

La mise en œuvre de Mesures Agri-Environnementales (MAE) semblant compromise du fait des moyens limités, il apparaît plus judicieux de réduire les risques de transfert par l'aménagement de l'espace rural puisque des outils financiers existent (intervention des Départements notamment).

II. B. Objectifs et programme d'action

II.B.1. Protéger les étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou

a) Objectifs

Afin de préserver la qualité de ces étangs, il est envisagé de :

- ↳ Mettre en place les mesures de protection de la ressource
 - Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif dont les rejets sont non-conformes
 - Mettre en conformité les stockages d'effluents dans les exploitations agricoles
 - Acquérir les parcelles bordant les étangs
- ↳ Réaliser des diagnostics individuels des exploitations agricoles et atteindre un taux de contractualisation des mesures agri-environnementales (MAE) à hauteur de 50% des surfaces à la fin 2010
- ↳ Favoriser la mise en œuvre de techniques alternatives de désherbage auprès des collectivités et des professionnels agricoles

b) Programme d'action spécifique au contrat - Cf annexe 4 et 3

Le programme d'action spécifiquement lié au contrat permet de compléter la mise en œuvre d'actions relevant de l'enveloppe bassin (3 461 935 € de travaux) par des actions orientées vers la profession agricole.

Maîtres d'ouvrage	Types d'action	Coût prévisionnel	Montant retenu	Taux d'aide de l'Agence
SDAEP 44, SIAEP Val St Martin, agriculteurs	Animation agricole, conseil, diagnostic individuel d'exploitation, MAE,	262 000 € (+300 000€ pour les MAE)	262 000 € (+300 000€ hors contrat pour les MAE)	De 30% à 50%

Soulignons que la qualité de la nappe de la Vérie à Challans sera également préservée par la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées sous vide dès que l'arrêté de déclaration d'utilité publique de la nappe sera pris.

II.B.2. Economiser l'eau potable

a) Objectifs

Afin d'engager des démarches d'économies d'eau, tant en matière d'équipement que d'utilisation de nouvelles ressources, diverses études préalables doivent être réalisées.

L'objectif retenu est une réduction des volumes consommés par les collectivités engagées. Cet objectif pourra être chiffré après la réalisation des diagnostics et études qui composent le Contrat.

b) Programme d'action spécifique au contrat - Cf annexe 4

Maîtres d'ouvrage	Types d'action	Coût prévisionnel	Montant retenu	Taux d'aide de l'Agence
Communes, syndicat, communauté de communes	Diagnostics de consommation, études de réutilisation des eaux usées traitées, sensibilisation sur les enjeux de l'eau, ...	339 650 €	228 250 €	De 30 à 50%

II.B.3. Préserver la qualité des eaux de baignade et des coquillages

a) Objectifs

En application des directives « baignades » et « coquillages » (future directive) et afin d'anticiper les échéances, les acteurs locaux ont décidé de s'engager dans la réalisation des profils de vulnérabilité des plages, des zones de pêche à pied et des parcs conchylicoles.

L'objectif est de d'engager la réalisation de ces profils pour l'ensemble du linéaire de côte pour la fin 2009.

Cette démarche, qui a vocation à être collective, présente un caractère expérimental fort notamment parce qu'elle est novatrice mais également du fait des quatre zones distinctes que comprend le territoire :

- ↳ La côte de jade ; alternance de secteurs rocheux et de plages – baignade, pêche à pied et conchyliculture sur la partie sud
- ↳ La côte de Bouin à Fromentine ; zone endiguée avec de nombreux exutoires d'étier – activité conchylicole
- ↳ Les plages du Pays de Monts de la Barre de Monts à St Hilaire de Riez, longues plages sans écoulement d'étiers
- ↳ L'île de Noirmoutier, caractère insulaire et varié – secteurs rocheux, endigués ou avec de longues plages

Concernant le site de Fort Larron à Noirmoutier en l'île, pour lequel des problèmes de qualité bactériologique des coquillages sont observés, une première série d'action doit être engagée vis-à-vis des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. L'objectif est de ne plus avoir d'interdiction de pêche et de consommation des coquillages à partir de 2012.

b) Programme d'action spécifique au contrat - Cf annexe 4

Pour les profils de vulnérabilité, le programme d'action consiste à les réaliser sur l'ensemble de la côte de Loire Atlantique du bassin versant et pour quelques communes de Vendée représentant un linéaire de 93 km sur 156 km de côte au total. Le reste du territoire sera contractualisé dans le cadre d'un futur avenant.

Maîtres d'ouvrage	Types d'action	Coût prévisionnel	Montant retenu	Taux d'aide de l'Agence
Communauté de communes de Pornic, Communes de Bouin, Beauvoir sur Mer, La Barre de Monts, St Jean de Monts, St Hilaire de Riez	Profils de vulnérabilité des plages, zones de pêche à pied et parcs conchylicoles	260 000 €	260 000 €	50%

Pour améliorer la qualité des coquillages du site de Fort larron, des travaux seront engagés sur les réseaux d'eaux usées conformément à l'étude diagnostique du réseau. Des études seront engagées concernant les réseaux d'eaux pluviales. Celles-ci devront donner lieu à des actions complémentaires éventuellement dans le cadre d'un avenant au Contrat. Ces travaux seront indispensables pour atteindre l'objectif fixé.

Maîtres d'ouvrage	Types d'action	Coût prévisionnel	Montant retenu	Taux d'aide de l'Agence
Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	Amélioration de la qualité du gisement naturel de coquillage de Fort Larron	1 574 000 €	1 574 000 €	30%

II.B.4. Restaurer et entretenir les zones humides et les rivières

a) Objectifs

Les objectifs globaux consistent à engager des Contrats Restaurations-Entretien pour les cinq sous-bassins avant 2012. Trois sous-bassins verront leurs contrats signés en 2008. Les contrats des deux autres sous-bassins sont en phase d'étude préalable.

Les objectifs précis sont ceux des CRE.

Il s'agit d'améliorer les fonctions hydrauliques, qualité des eaux et piscicoles en restaurant les lits mineurs et majeurs, les berges, la ripisylve et en améliorant les conditions de débits, ligne d'eau et de continuité (piscicole, qualité des eaux) avec des gains allant de 28% à plus de 75% selon les secteurs

b) Programme d'action spécifique au contrat - Cf annexe 4

Maîtres d'ouvrage	Types d'action	Coût prévisionnel	Montant retenu	Taux d'aide de l'Agence
Syndicats Mixtes et autres maîtres d'ouvrage compétents	Mise en œuvre ou études préalables des CRE zones humides et rivières	6 266 350 €	2 931 500 €	De 36% à 50%

II.B.5. Améliorer la qualité des eaux du bassin versant et tendre vers le bon état

a) Objectifs

L'amélioration de la qualité des eaux est un objectif important du SAGE. Pour autant, l'étude d'élaboration du schéma avait souligné la difficulté technique et financière qui accompagne cet objectif.

Tant l'assainissement domestique que les pollutions agricoles sont à l'origine de l'état particulièrement altéré des masses d'eau superficielles. La taille des cours d'eau et leurs faibles débits accentuent l'impact de ces activités.

Par conséquent, le bon état des eaux n'est pas atteignable dans le cadre du présent contrat. Ce dernier constitue donc une première étape qui apparaît cependant conséquente pour certaines masses d'eau. Rappelons que la CLE a fixé dans le SAGE des normes de traitement élevées pour les stations d'épuration de plus de 1000 EH, disposition qui permet d'améliorer significativement la qualité de certaines masses d'eau.

Ainsi les objectifs suivants ont été retenus en période d'étiage pour les principales masses d'eau « cours d'eau ».

L'état des lieux actuel a été défini avec le SEQ Eau (Système d'évaluation de la qualité –V1 – sans incertitudes - fonction potentialité biologique) à partir des résultats de juillet et août de 2002 à 2006.

Les gains nécessaires sont ceux nécessaires pour gagner une classe de qualité. Les gains envisageables sont des gains estimés liés aux travaux prévus.

Remarque : MEFM veut dire « masse d'eau fortement modifiée »

Masse d'eau :		Canal de Haute Perche			
Code masse d'eau :		FRGR 2139			
Etat et objectifs au vannage maritime					
	Etat des lieux actuel	Gains nécessaires	Gains envisageables	Etat prévisionnel 2012	tendance bon état
Etat écologique					
Biologie	?				?
Macropolluants	mauvaise qualité			mauvaise qualité	2021 ?
DCO	mauvaise qualité	88%	78%	mauvaise qualité	
DBO5	qualité moyenne	9%	60%	très bon état	
Azote NK	qualité moyenne	26%	45%	bon état	
Phosphore total	qualité moyenne	57%	60%	bon état	
Nitrates	bonne qualité			bon état	2015
Etat chimique					
Pesticides	?				2015
Micropolluants					
Hydromorphologie	qualité médiocre			qualité médiocre	2021
Remarque : cette masse d'eau est évaluée au vannage maritime et présente une forte salinité (valeurs faussées)					
Remarque : le classement en MEFM a été demandé pour cette ressource.					

Masse d'eau : Le Falleron de sa source à Machecoul					
Code masse d'eau : FRGR 0562a					
Etat et objectifs au bourg St Martin (Machecoul)					
	Etat des lieux actuel	Gains nécessaires	Gains envisageables	Etat prévisionnel 2012	tendance bon état
Etat écologique					
Biologie	qualité moyenne			qualité moyenne	2021
Macropolluants	mauvaise qualité			mauvaise qualité	2021 ?
DCO	qualité médiocre	33%	10%	qualité médiocre	
DBO5	bonne qualité	39%	20%	bon état	
Azote NK	qualité médiocre	2%	20%	qualité moyenne	
Phosphore total	mauvaise qualité	55%	35%	mauvaise qualité	
Nitrates	bonne qualité		avenant ?	bon état	2015
Etat chimique					
Pesticides	qualité médiocre		avenant ?		?
Micropolluants					
Hydromorphologie					
	bonne qualité			bon état	2015
Seules les données du point du bourg St Martin sont retenues, aucune action n'étant engagée à l'amont du point de Touvois					

Masse d'eau : Le Falleron de Machecoul à la mer					
Code masse d'eau : FRGR 0562b					
Etat et objectifs au Port La Roche					
	Etat des lieux actuel	Gains nécessaires	Gains envisageables	Etat prévisionnel 2012	tendance bon potentiel
Etat écologique					
Biologie					2015
Macropolluants	mauvaise qualité			mauvaise qualité	2015 ?
DCO	mauvaise qualité	70%	60%	mauvaise qualité	
DBO5	mauvaise qualité	71%	75%	qualité médiocre	
Azote NK	mauvaise qualité	30%	35%	qualité médiocre	
Phosphore total	mauvaise qualité	41%	80%	qualité moyenne	
Nitrates	bonne qualité			bon état	2015
Etat chimique					
Pesticides	qualité médiocre		avenant ?		?
Micropolluants					
Hydromorphologie					
	-			-	-
Remarque : la référence pour le bon potentiel n'est pas connue					

Masse d'eau : Grand étier de Sallertaine					
Code masse d'eau : FRGR 2052					
Etat et objectifs à La Lavre et Maison Rousse					
	Etat des lieux actuel	Gains nécessaires	Gains envisageables	Etat prévisionnel 2012	tendance bon état
Etat écologique					
Biologie					?
Macropolluants	mauvaise qualité			qualité médiocre	2021
DCO	mauvaise qualité	34%	35%	qualité médiocre	
DBO5	qualité médiocre	23%	30%	qualité moyenne	
Azote NK	mauvaise qualité	70%	70%	qualité médiocre	
Phosphore total	mauvaise qualité	54%	60%	qualité médiocre	
Nitrates	bonne qualité			bon état	2015
Etat chimique					
Pesticides	?				?
Micropolluants					
Hydromorphologie	mauvaise qualité			qualité médiocre	2021
Remarque : le classement en MEFM a été demandé pour cette ressource.					

Ces éléments montrent que le Contrat ne constitue qu'une étape dans l'objectif de reconquête de la qualité des eaux.

Concernant les produits phytosanitaires, un objectif de réduction de 50% des quantités utilisées par les communes ou communautés de communes est retenu.

b) Programme d'action (spécifique contrat) - Cf annexes 2 et 3

Le programme d'action est le suivant :

Maîtres d'ouvrage	Types d'action	Coût prévisionnel	Montant retenu	Taux d'aide de l'Agence
Communes de St Etienne de Mer Morte, Paulx, Froidfond et St Urbain	Assainissement collectif	2 650 000 €	2 650 000 €	35%
20 communes sur un potentiel de 39 communes	Plans de désherbage communaux	316 000 €	316 000 €	30%
Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (comaitrise d'ouvrage avec les chambres d'agricultures)	Etude de diagnostic et plan d'action pour réduire les transferts de matière vers les cours d'eau	150 000 €	150 000 €	50%
TOTAL		3 116 000 €		

Il est essentiel de prendre en compte les actions engagées en parallèle et répondant à l'enveloppe de bassin qui portent sur 6 stations d'épuration (Cf annexe 3 – 20 227 500 € de travaux). Enfin, de très nombreuses stations seront agrandies et améliorées dans le cadre du Plan solidarité urbain rural.

L'ensemble de ces actions contribuera à l'amélioration de la qualité des eaux du bassin versant de la baie de Bourgneuf.

II.B.6. Animer, suivre et évaluer le contrat

L'animation du Contrat est essentielle pour accompagner les maîtres d'ouvrage et suivre sa mise en œuvre selon le calendrier prévu.

Le Contrat étant un outil de mise en œuvre du SAGE, il s'intègre dans l'enjeu E « L'organisation et le pilotage de la mise en œuvre du SAGE ».

Parallèlement, le suivi de la qualité des eaux doit être réalisé en continu afin de pouvoir évaluer les résultats.

Enfin, l'information des acteurs de l'eau constitue une démarche d'accompagnement naturelle.

Maîtres d'ouvrage	Types d'action	Coût prévisionnel	Montant retenu	Taux d'aide de l'Agence
Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf	Animation, suivi de la qualité des eaux, communication	496 000 €	496 000 €	30% à 50%

CONCLUSION

Le présent Contrat Territorial vise à accélérer la mise en œuvre du SAGE. Dans ce cadre, il permet de mettre en œuvre diverses actions comprises dans les 3 principaux enjeux du SAGE.

Ainsi, il permet :

- d'engager des actions pour les étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou, ressources destinées à la production d'eau potable,
- de réaliser des études visant à réduire la consommation d'eau potable,
- d'étudier les profils de vulnérabilité des plages, des zones de pêche à pied et des parcs conchylicoles,
- d'engager les travaux nécessaires à l'amélioration de la qualité des coquillages du site de Fort Larron à Noirmoutier en l'Île
- de restaurer et d'entretenir les marais et rivières du territoire,
- de réduire l'utilisation des pesticides par les collectivités,
- d'améliorer la qualité des eaux en réduisant les apports des stations d'épuration et en mettant en place une démarche pour réduire à terme les transferts de matière des sols vers les eaux.

Ce contrat représente un coût global de 12 314 000 € pour un aide globale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de 3 141 875 € soit 35% des travaux éligibles (8 867 750 €).

A ce contrat, sont associées les actions de l'enveloppe de bassin qui représentent 30 237 435 € et qui sont primordiales pour atteindre les objectifs définis.

Pour autant, ce contrat ne constitue qu'une étape de la mise en œuvre du SAGE, ce que les objectifs illustrent d'ailleurs notamment en matière d'atteinte du bon état écologique.

Les objectifs du contrat sont ambitieux et ne pourront être atteints que si les acteurs agissent collectivement. Par ailleurs, ils reposent sur la mise en œuvre des actions des contrats restauration entretien et des mesures européennes, nationales ou de bassin telles que, par exemple, l'éco-conditionnalité des aides agricoles.

